

Rapport annuel 2018 • 2019



Fondation de la faune du Québec

Rapport annuel

2018 • 2019

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION
Marquis Interscript

RÉVISION LINGUISTIQUE
Louis Courteau, trad. a.

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

978-2-550-84968-1

PUBLIÉ PAR
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE
Crédit photo, Sylvie Jacques, Québec couleur nature

Ce document est imprimé sur du papier
entièrement recyclé, fabriqué au Québec,
contenant 100% de fibres postconsommation
et produit sans chlore. Les encres utilisées
pour cette production contiennent
des huiles végétales.



Garant
des forêts
intactesSM

Présentation du rapport annuel de la **Fondation de la faune du Québec**

Québec, septembre 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2019. Le dépôt de ce rapport constitue l'étape finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2018-2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

Pierre Dufour

Québec, septembre 2019

Monsieur Pierre Dufour
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-301
Québec (Québec) G1H 6R1



Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2019.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activités 2017-2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Denis Desbiens

Déclaration

du président-directeur général



Au 31 mars 2019

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2019. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil

d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2018-2019* :

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

Conformément à son mandat, la direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activités 2017-2020.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général
de la Fondation de la faune du Québec,



André Martin

Québec, le 13 juin 2019



Table des **matières**

Déclaration du président-directeur général.	2
Table des matières	3
Le conseil d'administration au 31 mars 2019.	4
Présentation de la Fondation de la faune du Québec.	5
1.1 Constitution	5
1.2 Fonctions et pouvoirs	5
1.3 Secteurs d'activité	5
1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales	6
Orientations stratégiques 2017-2020.	9
Faits saillants 2018-2019.	11
Résultats de l'exercice 2018-2019	14
4.1 Orientation stratégique 1 – Protéger et améliorer les habitats fauniques	14
4.2 Orientation stratégique 2 – Acquérir et diffuser des connaissances	16
4.3 Orientation stratégique 3 – Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature	17
4.4 Orientation stratégique 4 – Assurer la reconnaissance de la Fondation	17
4.5 Orientation stratégique 5 – Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de ses promoteurs et partenaires.	17
4.6 Orientation stratégique 6 – Accroître et diversifier les revenus.	18
4.7 Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020	19
Perspectives 2019-2020 : une année de consolidation	23
5.1 Implanter de nouveaux programmes et contribuer à l'amélioration des habitats fauniques	23
5.2 Poursuivre le développement de partenariats et le positionnement stratégique.	23
5.3 Communiquer toujours plus et poursuivre l'implantation d'outils performants	23
Le personnel au 31 mars 2019	24
Donateurs et partenaires de la Fondation	25
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019.	27
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec	48

Le conseil d'administration

au 31 mars 2019

PRÉSIDENT
DENIS DESBIENS¹

Président IBM Québec,
IBM Canada Ltée



1^{er} VICE-PRÉSIDENT
PIERRE LAPORTE¹⁻³

Président pour le Québec et
vice-président pour le Canada,
Deloitte



2^e VICE-PRÉSIDENT
CHRISTIAN BÉLANGER¹

Directeur de l'environnement – Québec,
WSP Canada inc.



TRÉSORIÈRE
NADIA MARTEL¹⁻²

Vice-présidente –
Développement corporatif,
SherWeb



PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
CHRISTIAN SÉNÉCHAL²

Associé délégué,
Deloitte



PRÉSIDENTE
COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
JOANNE DESJARDINS³

Associée et cofondatrice,
Arsenal Conseils



MEMBRE
ISABELLE BOULIANNE

Directrice générale,
Association forestière
de l'Abitibi-Témiscamingue



MEMBRE
MARJOLAINE CASTONGUAY²

Présidente-directrice générale,
Pesca Environnement



MEMBRE
GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)

Artiste-peintre



MEMBRE
ANDRÉ MARTIN¹⁻³

Président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec



MEMBRE
ÉMILIE GIRARD-GROS-LOUIS³

Agente en aménagement du territoire,
Conseil de la nation huronne-wendat



MEMBRE
LUCIEN GRAVEL

Président,
Fédération des trappeurs gestionnaires
du Québec



MEMBRE
PIERRE LEFEBVRE

Président,
Association régionale des gestionnaires
de zecs de la Mauricie



1. Membre du comité exécutif
2. Membre du comité de vérification et de placement
3. Membre du comité de gouvernance et d'éthique



1

Présentation de la **Fondation de la faune du Québec**

Dominic Gendron

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], ch. 1, 5^e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de treize membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé à Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu faunique. Tout d'abord, pour favoriser la mise en œuvre de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. Puis, afin de permettre la réalisation des projets, la Fondation apporte une aide sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2018-2019, l'aide offerte par la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activités sont nombreuses et diversifiées. Plus de 2 000 organismes ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Depuis, la Fondation a priorisé d'autres champs d'action et a considérablement limité son intervention en ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en la matière en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels afin de créer ou consolider des espaces protégés ou de gérer les ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. Tout en maintenant son parc immobilier au minimum, lorsque la situation l'oblige et en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à devenir propriétaire d'un espace protégé, la Fondation procède à des acquisitions.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

Une importante source de revenus de la Fondation provient de la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage. Pour compléter ce financement, la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et élaboré des partenariats d'affaires qui visent les particuliers, les entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation soutient également ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds par une contribution financière ou par le don d'objets. À certaines conditions, la Fondation offre ses services aux organismes fauniques qui le désirent en créant, à leur intention, des « fonds dédiés » qui leur permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- le Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- le Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- le Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe les renseignements à inclure à la demande, sa forme, son contenu, ses modalités et ses critères d'évaluation. Ce règlement est soumis à l'approbation du gouvernement.



1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi de l'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de traiter équitablement l'ensemble des demandes; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes externes à la Fondation, afin de sélectionner les meilleurs projets.

1.4.2 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le code, présenté en annexe, peut être consulté sur le site Internet de la Fondation de la faune à l'adresse suivante : http://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/File/CodeEthiqueEtDeontologie_12aout2014.doc. Aucune situation contraire aux dispositions du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'exercice.

1.4.3 Formation et perfectionnement du personnel

Étant donné sa masse salariale de moins de 2 millions de dollars, la Fondation n'a pas d'obligation d'investissement minimal en formation et perfectionnement. Elle mise toutefois sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Le maintien de cette expertise lui permet en effet de limiter le recours à des ressources externes. Le pourcentage de la masse salariale qui a été consacré à cette activité au cours des années civiles 2017 et 2018 représente bien la volonté de la Fondation de maintenir son expertise à un haut niveau.

	2017	2018
Dépenses totales	8 033 \$	6 708 \$
Proportion de la masse salariale	0,7 %	0,5 %
Jour de formation par personne	0,9	0,7
Montant alloué par personne	473 \$	373 \$

1.4.4 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

La Fondation de la faune du Québec diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation a reçu deux demandes d'accès à l'information de nature administrative au cours de l'exercice, demandes qui ont été traitées dans un délai de moins de vingt jours.

Renseignements complémentaires

- Aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.
- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

1.4.5 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour lui faciliter l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

1.4.6 Suivi de la mise en œuvre des normes sur l'accessibilité Web pour toute personne, handicapée ou non

Le site Internet de la Fondation est un site informatif qui s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Le site comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité et la Fondation vise à les franchir au fur et à mesure que l'actualisation du site Internet aura été complétée.

Un lien « Accessibilité » a été intégré afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut à la Fondation. Une assistance est offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter le site afin de pallier ce problème.

Quatre employés impliqués dans la production de documents destinés à être mis en ligne ont bénéficié, il y a quelques années, d'une formation concernant l'accessibilité des sites Internet ainsi que des documents Word et Acrobat X Pro.

1.4.7 Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à l'amélioration et à l'entretien des systèmes existants afin d'assurer la continuité, l'efficacité et le maintien des services dans les différents secteurs de l'organisation. Aucun projet majeur en ressources informationnelles n'a été réalisé en 2018-2019.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2018-2019 (en milliers de dollars)

CATÉGORIE DE COÛTS	COÛTS CAPITALISABLES PRÉVUS (INVESTISSEMENTS)	COÛTS CAPITALISABLES RÉELS (INVESTISSEMENTS)	COÛTS NON CAPITALISABLES PRÉVUS (DÉPENSES)	COÛTS NON CAPITALISABLES RÉELS (DÉPENSES)
Activités de continuité	51,1 \$	71,8 \$	215,2 \$	226,1 \$

1.4.8 Politique d'utilisation du français

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté sa Politique linguistique 2016-2021 le 23 novembre 2016. La Fondation a reçu un avis officiel d'approbation de cette politique par l'Office québécois de la langue française (OQLF) le 6 décembre 2016. La politique est diffusée sur le site Internet de la Fondation et une copie a été transmise à tous les employés.

1.4.9 Primes au rendement

Aucune rémunération additionnelle fondée sur le rendement n'a été accordée en 2018-2019 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

1.4.10 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

La Fondation est assujettie à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, adoptée le 5 décembre 2014. À ce titre, elle doit diffuser certaines informations sur les contrats de service.

La Fondation a octroyé un seul contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

En vertu de l'article 12 de cette loi, le niveau d'effectif global autorisé en 2018-2019 pour la Fondation est de 40 179 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 33 672 heures afin de réaliser sa mission.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

CATÉGORIE D'EMPLOI	HEURES TRAVAILLÉES ET RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2019
Personnel d'encadrement	1 820	1
Personnel professionnel	19 154	13
Personnel de bureau et technique	12 278	8
Étudiants et stagiaires	420	0
Total	33 672	23



Daniel Lemaire, Québec couleur nature

2

Orientations stratégiques 2017-2020

Afin de poursuivre son action de conservation et de mise en valeur de la faune et de son habitat et afin de mieux répondre aux enjeux d'actualité, la Fondation a procédé à la mise à jour de sa planification stratégique pour la période 2017-2020. L'exercice a été réalisé en 2016-2017 et sa mise en application a été amorcée en 2017-2018. Des ajustements mineurs ont été apportés aux orientations stratégiques à la suite d'une session de travail tenue en février 2018 visant à mettre à jour la planification stratégique 2017-2020.

Pour réaliser ce plan stratégique, la Fondation a procédé à un exercice de consultation visant à identifier les grandes problématiques de mise en valeur et de protection de la faune et de ses habitats. L'exercice a mis à contribution des scientifiques, l'équipe de la Fondation, ainsi qu'une trentaine de personnes de son réseau. Les précieuses informations recueillies ont permis de dégager quatre axes d'interventions fauniques, soit la connectivité des milieux naturels, le maintien des milieux humides, l'amélioration des milieux côtiers et aquatiques ainsi que les mesures et suivis des résultats.

Par ailleurs, la nécessité d'acquérir et de diffuser des connaissances ainsi que l'importance d'évaluer les résultats de ses interventions ont été fréquemment exprimées lors des consultations. Ces deux axes d'intervention ont donc été intégrés au plan stratégique.

De plus, la nécessité de contribuer à former une relève aux activités de conservation de la faune ainsi qu'aux activités de loisir liées à la faune et à la nature demeure une des priorités, tout comme celle d'assurer le rayonnement des programmes d'aide dans le réseau des partenaires et dans de nouveaux réseaux afin d'étendre le champ d'action de la Fondation.

Enfin, la Fondation s'efforce aussi de diversifier et d'augmenter ses revenus, notamment par le biais de ses activités de collecte de fonds, et de mettre à contribution son expertise aux grands défis de développement durable auxquels le Québec fait actuellement face comme les changements climatiques ou la stratégie maritime.

Les orientations sur lesquelles s'appuient les actions de la planification stratégique 2017-2020 sont les suivantes :

ENJEU :

La durabilité de la faune et de ses habitats

Orientation 1 : Protéger et améliorer les habitats fauniques

L'enjeu étant très vaste, la Fondation a déterminé quatre problématiques précises auxquelles elle entend s'attaquer de façon plus particulière, soit :

- la connectivité des milieux naturels pour la faune ;
- le maintien des milieux humides ;
- l'amélioration des milieux aquatiques et côtiers ;
- la mesure et le suivi des résultats.

ENJEU :

Relève

Orientation 2 : Acquérir et diffuser des connaissances

L'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques, la gestion des informations disponibles et la diffusion de ces informations deviennent des défis de tous les instants pour assurer la pérennité des interventions et l'amélioration continue des pratiques sur le terrain. La Fondation consacrera des efforts pour mieux diffuser les résultats des projets qu'elle finance.

Orientation 3 : Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature

Les activités de prélèvement de la faune que sont la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, les économistes prévoient un déclin des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au cours des prochaines années, réduisant d'autant la précieuse contribution des utilisateurs de la faune au financement de la Fondation. La Fondation désire contribuer à la création d'une relève aux activités liées à la faune, qu'il s'agisse de prélèvement ou d'observation de la faune.

ENJEU :

Rayonnement et positionnement

Orientation 4 : Assurer la reconnaissance de la Fondation

Pour atteindre ses objectifs concernant la connectivité des corridors fauniques, le maintien de l'amélioration des milieux humides et l'amélioration des écosystèmes aquatiques et côtiers, la Fondation doit mettre en valeur sa contribution aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques. Elle souhaite aussi favoriser les arrimages avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Orientation 5 : Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de ses promoteurs et partenaires

La Fondation entend faire connaître son offre de services auprès de ses partenaires existants et de nouveaux réseaux qui lui permettront d'élargir son champ d'action. Elle veillera également à améliorer la promotion de ses programmes et de leurs résultats.

ENJEU :

Revenus

Orientation 6 : Accroître et diversifier les revenus

La Fondation doit accroître ses revenus et en diversifier les sources pour continuer de répondre aux demandes d'aide financière du réseau et pour faire face à la croissance de ces demandes, alors qu'une baisse des revenus provenant des utilisateurs de la faune est anticipée à moyen terme. Pour atteindre cet objectif, la Fondation mettra en œuvre des programmes de marketing relationnel sur différents canaux de communication. Elle continuera également à réaliser ses activités de collecte de fonds traditionnelles et mettra aussi de l'avant son expertise en tant que gestionnaire de fonds et de projets afin de générer des partenariats financiers dans les milieux gouvernementaux et d'affaires.

Enfin, soulignons que ces six orientations reposent sur les valeurs suivantes, chères à la Fondation, soit :

- le maintien de la biodiversité ;
- le développement durable des collectivités ;
- le partenariat ;
- la rigueur et l'équité.



3

Faits saillants 2018-2019

Résultats financiers

L'exercice 2018-2019 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 7,4 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 84 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques ;
- 5,61 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- des frais d'administration maintenus en deçà de 10 %.

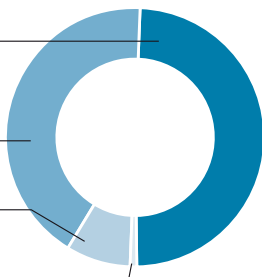
RÉPARTITION DES REVENUS, 2018-2019 9,65 millions de dollars

Partenariats¹ (ministères, municipalités, organismes, etc.)
4 840 000 \$ / 50 %

Contributions des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs²
4 047 000 \$ / 42 %

Collecte de fonds
634 000 \$ / 7 %

Intérêts
135 000 \$ / 1 %



¹ Les partenariats comprennent les dons de particuliers et d'entreprises, et les contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes partenaires.

² Contributions versées par tous les détenteurs d'un permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage. Ces contributions vont de 3,06 \$ (pour les permis de pêche) à 4,41 \$ (pour les permis de chasse au gros gibier). Ce financement stable et récurrent assure la pérennité des actions de la Fondation.

Faits saillants concernant les revenus en 2018-2019

Voici quelques éléments marquants de l'année 2018-2019 :

- Une aide financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de 6,25 M\$ pour le développement du *Programme d'aide financière de lutte contre les plantes exotiques envahissantes* de la Fondation. Ce programme, en vigueur jusqu'au 31 mars 2023, permettra de financer des projets afin de réduire les menaces et les impacts des plantes exotiques envahissantes sur la biodiversité et l'intégrité des milieux naturels du Québec.
- Une aide financière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) totalisant près de 1 M\$ sur cinq ans (200 000 \$ par an jusqu'en 2021-2022) pour le développement du *Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique*.
- Une aide financière de 998 000 \$ sur trois ans du MFFP pour bonifier le financement de projets sur les espèces menacées et la connectivité d'ici le 31 mars 2021.
- Une contribution de 100 000 \$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour bonifier le Fonds des municipalités pour la biodiversité pour l'année 2018-2019.
- Une entente financière de trois ans qui prendra fin le 31 mars 2020 convenue avec Conservation de la nature Canada permet de bonifier de 400 000 \$ par année le budget du programme *Protéger les habitats fauniques*. Ce financement permettra de protéger, par des ententes légales de conservation, les habitats fauniques exceptionnels et menacés sur terres privées au Québec et favoriser leur connectivité.
- Une entente de partenariat entre la Communauté métropolitaine de Québec et la Fondation de la faune afin de soutenir des projets visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels du fleuve Saint-Laurent et de ses rives. La Communauté a investi 90 000 \$ dans le volet « Rives du Saint-Laurent » du programme *AGIR pour la faune* de la Fondation.

Les activités de collecte de fonds ont procuré des revenus bruts de plus de 630 000 \$:

- La soirée-bénéfice annuelle de mai 2018, réalisée sous la présidence d'honneur de M. Jacques Prud'Homme, président de Nolinor Aviation, a permis d'amasser 154 500 \$. L'événement, tenu à Montréal sous le thème *Faunique depuis 30 ans*, a permis de rassembler près de 300 convives provenant de multiples secteurs d'activité.



M. André Martin, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec, M. Denis Desbiens, président de IBM Québec, et M. Jacques Prud'Homme, président de Nolinor Aviation.

- La 13^e édition de l'Encan de la Fondation de la faune a généré des ventes de plus de 150 000 \$, dont les bénéfices sont versés au programme *Pêche en herbe*. Cet encan s'est tenu sur Internet du 11 au 28 février 2019, sous la présidence de M. José Boily, animateur de l'émission de télévision *Québec à vol d'oiseau*. Grâce à la participation de nombreux commanditaires, dont Alumacraft et la Fédération des pourvoiries du Québec, 243 produits et forfaits reliés aux activités de pêche, de chasse et de plein air ont été vendus aux enchères.



- Le plan de développement des programmes de marketing relationnel mis en place en 2016-2017 s'est poursuivi en 2018-2019 et plusieurs activités ont été réalisées, dont une campagne de reddition de comptes, un appel au don avec relance. Les revenus bruts de ces campagnes ont totalisé plus de 200 000 \$.

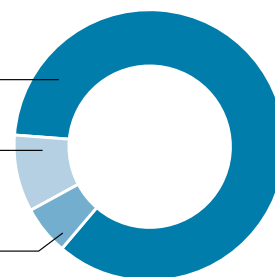
La poursuite de plusieurs partenariats d'affaires a généré des revenus bruts de 101 316 \$, qui proviennent notamment des ententes suivantes :

- Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson est partenaire du programme annuel du Timbre sur la conservation des habitats fauniques depuis 1988. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- L'Hôtel Château Laurier de Québec verse au fonds *Adoptez un habitat* les montants reçus des organisateurs d'événements écoresponsables ainsi qu'un don à l'occasion du Jour de la Terre, et ce, depuis 2009.
- Syngenta Protection des cultures Canada soutient, depuis 2006, le *Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* et le développement de pratiques améliorant la qualité des habitats fauniques dans les zones agricoles.
- Canadian Tire est le partenaire principal du programme *Pêche en herbe* depuis 1998. Son appui financier aide la Fondation à initier, chaque année, des milliers de jeunes de neuf à douze ans aux plaisirs de la pêche sportive.

UTILISATION DES FONDS, 2018-2019

8,81 millions de dollars

Projets fauniques	7 429 000 \$ / 84 %
Frais d'administration	809 000 \$ / 9 %
Collecte de fonds / Communications	578 000 \$ / 7 %



Faits saillants concernant les projets acceptés en cours d'année

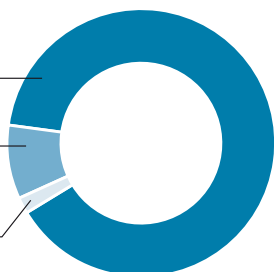
- La Fondation a reçu 851 nouvelles demandes d'aide financière et en a accepté 694.
- Une somme de 7,16 M\$, qui s'étalera sur quatre ans, a été réservée pour la réalisation des projets.
- Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 19,6 M\$, soit des investissements totaux de 2,74 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉES, 2018-2019 7,24 millions de dollars

Habitats fauniques¹
6 335 000 \$ / 88 %

Pêche et relève²
579 000 \$ / 8 %

Partenariat faunique
et Encouragement
326 000 \$ / 4 %



1 Types de projets soutenus :

- **Habitats fauniques** : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- **Partenariat faunique et Encouragement** : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- **Pêche et relève** : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

2 Incluant 154 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Faits saillants concernant la gestion et la répartition de l'aide financière en 2018-2019

Pour l'année 2018-2019, la Fondation a contribué à la mise en œuvre de multiples innovations et d'initiatives particulièrement structurantes :

- Le lancement du *Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique* qui offre une aide financière aux initiatives de conservation, d'amélioration ou de restauration de l'habitat du saumon atlantique.
- La Fondation de la faune du Québec, le *Programme de mise en valeur des habitats du saumon de la Côte-Nord*, le ministère des Transports du Québec, Pêches et Océans Canada par son Programme de partenariat relatif à la conservation des pêches récréatives et la Fondation pour la conservation du saumon atlantique ont annoncé la réalisation d'un projet d'aménagement faunique majeur pour faciliter la montaison du saumon en partenariat avec l'Association de protection de la rivière Saint-Jean qui agit à titre de promoteur du projet.
- Par le *Programme d'aide aux véhicules hors route*, financé par le ministère des Transports du Québec, la Fondation appuie un projet pour rétablir la connectivité de l'habitat de la population de caribous qui réside dans le parc national de la Gaspésie. Ce dernier est très sensible aux dérangements occasionnés par la fragmentation d'habitat et la présence de véhicules tout terrain. Or, le parc est sillonné par un réseau important de

chemins forestiers. La Sépaq entreprend donc la restauration de 15 tronçons d'anciens chemins forestiers, dont 23 km de sentiers.

- Pour sa première année d'implantation, le *Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre* connaît un bon succès. Des 14 projets soumis, 11 projets ont été acceptés pour un investissement total de la Fondation de plus de 690 000 \$. Des projets d'aménagements et de restauration d'habitats fauniques ainsi qu'un projet pour favoriser la cohabitation agriculture-faune font partie de cette première mouture.



Canards Illimités

- Le nouveau *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* est aussi très populaire. Au total, 80 projets ont été proposés dont 38 furent acceptés pour un investissement total de la Fondation de plus de 820 000 \$. Ces projets portent sur une grande diversité de plantes exotiques envahissantes et se situent dans 14 des 17 régions administratives du Québec.
- Grâce à la contribution financière d'Environnement et Changement climatique Canada, par l'entremise de son Fonds national de conservation des milieux humides, la Fondation a pu financer 17 initiatives portant sur les milieux humides du sud du Québec. Les initiatives portaient sur la restauration et l'aménagement des milieux humides situés principalement dans la plaine du Saint-Laurent. Elles permettent notamment d'améliorer l'habitat d'espèces menacées et vulnérables dont la tortue mouchetée et la rainette faux-grillon.
- La Fondation de la faune du Québec, grâce au soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), a approuvé la réalisation de douze projets dans le cadre du programme de *Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier*, pour une enveloppe totale de 325 939 \$. Ce programme vise à intégrer les besoins de la faune exploitée en milieu forestier, dans le cadre des différents exercices de planification forestière.
- Pour l'année 2018-2019, la Fondation de la faune gère treize programmes d'aide financière pour lesquels elle a reçu 851 demandes d'aide financière et a accepté 694 projets ; 294 projets fauniques, 246 projets de relève à la pêche et 154 projets d'ensemencement.

4

Résultats de l'exercice 2018-2019

En accord avec les orientations gouvernementales, la Fondation a adopté une gestion axée sur les résultats. Ses orientations stratégiques ont été établies selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des axes d'intervention nécessaires à leur atteinte. Ces axes d'intervention découlent des six orientations stratégiques de la planification triennale 2017-2020.

4.1 Orientation stratégique 1 – Protéger et améliorer les habitats fauniques

Il est reconnu que la destruction ou la perturbation d'habitats par les activités humaines constitue la principale cause de déclin des populations de nombreuses espèces fauniques. Ainsi, non seulement la superficie des habitats de qualité diminue-t-elle, mais les habitats résiduels, lorsqu'ils sont trop isolés géographiquement, deviennent également moins intéressants pour la faune. Ce phénomène est appelé la **fragmentation des habitats**. La dégradation de plusieurs de ces habitats est souvent accentuée par l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes. Parmi les milieux ayant fait l'objet de multiples perturbations figurent les **milieux humides**. Ceux-ci sont pourtant reconnus pour leurs nombreuses vertus, autant en matière de biodiversité que de qualité ou de régulation des eaux. De plus, les activités humaines viennent perturber le fragile équilibre des **écosystèmes aquatiques**, parfois jusque dans leurs plus petites ramifications. Qu'il s'agisse de pertes d'herbiers aquatiques ou de petits cours d'eau en forêt, il importe de s'assurer que les aménagements pratiqués sur le territoire et dans les cours d'eau soient inspirés des meilleures techniques disponibles. Ces trois enjeux fauniques sont considérés comme prioritaires dans l'actuelle planification stratégique. Enfin, la Fondation doit s'assurer de l'utilisation optimale des sommes qu'elle verse par une meilleure **mesure des retombées biologiques** des projets qu'elle appuie.

Pour la période triennale 2017-2020, quatre axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 1 • IMPORTANCE DE LA CONNECTIVITÉ DES MILIEUX NATURELS

OBJECTIFS

- Favoriser la planification et la réalisation des actions de protection et d'aménagement pour générer des corridors fauniques dans les zones les plus perturbées.
- Contribuer aux études et aux initiatives permettant de limiter la propagation des espèces envahissantes.
- Favoriser une collaboration active avec le milieu agricole dans la recherche de solutions.
- Favoriser une collaboration active avec le milieu municipal dans la recherche de solutions.

RÉSULTATS

- Les 38 projets acceptés ont permis la réalisation de 28,4 km linéaires de corridors fauniques et la protection de 613,8 ha d'habitats faisant partie de corridors fauniques.
- Un appui financier a été donné à 38 projets visant à minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes. Sept espèces sont ciblées par les projets.
- Ce sont 56 personnes du milieu agricole qui ont été rencontrées ou contactées afin d'être sensibilisées à l'enjeu de la connectivité des habitats. De plus, 35 projets ont été financés avec des partenaires du milieu agricole. Vingt-cinq partenaires financiers différents sont impliqués dans la mise en œuvre de ces projets.
- Ce sont 38 municipalités qui ont été sensibilisées, dont sept municipalités ont signé un engagement de contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité.

AXE D'INTERVENTION 2 • MAINTIEN DES MILIEUX HUMIDES

OBJECTIFS

- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement de milieux humides.
- Jouer un rôle significatif dans la gestion de mesures de compensation découlant de la dégradation ou de la perte de milieux humides.
- Accentuer le soutien à des projets de protection et de réhabilitation de milieux humides (conseils sur les moyens légaux, montage financier).

RÉSULTATS

- Au total, 144,43 ha de milieux humides ont été protégés par des mesures légales et 1 500 ha par des mesures volontaires. De plus, trois plans de protection et un plan d'aménagement de milieux humides sont en cours de réalisation.
- Trois projets de compensation pour la perte de milieux humides sont en voie de réalisation avec le ministère des Transports (MTQ).

AXE D'INTERVENTION 3 • AMÉLIORATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET CÔTIERS

OBJECTIFS

- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement de milieux aquatiques.
- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement des habitats fauniques le long du fleuve Saint-Laurent.
- Favoriser et valoriser les meilleures pratiques en aménagement d'habitats.
- Maintenir des programmes d'aide qui soutiennent l'aménagement des habitats des espèces prélevées.

RÉSULTATS

- Quarante-trois plans d'aménagement de milieux aquatiques ont été complétés. De plus, 1 332 m² de frayères ont été aménagés, ainsi que 1,24 km linéaire de berges.
- Le long du fleuve Saint-Laurent, 3,7 ha de milieux côtiers ont été protégés par des mesures légales de conservation et 45 ha ont fait l'objet d'aménagements. De plus, un plan de protection et un plan d'aménagement ont été réalisés pour des milieux côtiers.
- Ce sont 27 projets visant à améliorer l'habitat des populations d'espèces prélevées qui ont été approuvés.



Zec Chapeau-de-Paille

AXE D'INTERVENTION 4 • MESURE ET SUIVI DES RÉSULTATS

OBJECTIFS

- Se doter d'indicateurs mesurables dans les différents secteurs d'activité de la Fondation.
- Mesurer et interpréter les résultats obtenus sur les espèces fauniques, notamment les espèces à statut précaire et les habitats.
- Recommander et mettre en place des mesures correctives à la suite de l'obtention de résultats biologiques.

RÉSULTATS

- Onze programmes mis en œuvre par la Fondation sont maintenant dotés d'indicateurs mesurables.
- *Rapport final 2009-2014 du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant* qui présente le bilan des réalisations du programme, sur la base de douze critères et indicateurs de développement durable.
- Trois projets de suivi biologique d'activités soutenues par la Fondation ont été amorcés afin de mesurer les retombées fauniques et environnementales des actions de multiples promoteurs.



Corridor appalachien

4.2 Orientation stratégique 2 – Acquérir et diffuser des connaissances

L'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques, la gestion des informations disponibles et la diffusion de ces informations deviennent des défis de tous les instants pour assurer la pérennité des interventions et l'amélioration continue des pratiques sur le terrain. La Fondation consacrera des efforts afin de mieux diffuser les résultats des projets qu'elle finance.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 5 • ACQUISITION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

OBJECTIFS

- Maintenir à jour nos connaissances en protection et mise en valeur des habitats fauniques.
- Mettre à contribution des experts pour sélectionner les projets qui donneront les meilleurs résultats fauniques.
- Mieux partager les résultats techniques et scientifiques des projets financés par la Fondation.

RÉSULTATS

- L'équipe de la Fondation a participé à 36 activités de nature scientifique afin de mettre à jour et développer son expertise.
- La Fondation s'est dotée d'une grille de critères visant à assurer une bonne multidisciplinarité au sein des comités d'experts, ceux-ci sont d'ailleurs invités à orienter les décisions en matière de financement de projets. Plus de 90 % des comités en place pour chacun des programmes sont maintenant entièrement conformes à ces critères.
- Un système de partage de fichiers en mode nuagique privé (Nextcloud) a été mis en place afin de mieux partager l'information avec les différents experts consultés en cours d'évaluation de projets.

4.3 Orientation stratégique 3 – Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature

Les activités de prélèvement de la faune que sont la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, les économistes prévoient un déclin des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au cours des prochaines années, réduisant d'autant la précieuse contribution des utilisateurs de la faune au financement de la Fondation. La Fondation désire contribuer à la création d'une relève aux activités liées à la faune, qu'il s'agisse de prélèvement de la faune ou d'observation et de sensibilisation.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 6 • RELÈVE ET SENSIBILISATION DES CITOYENS

OBJECTIFS

- Favoriser la sensibilisation des jeunes à la faune en milieu urbain et scolaire.
- Développer un réseau de relayeurs pour augmenter les opportunités de projets de relève à la pêche.

RÉSULTATS

- Deux projets favorisant l'implication d'écoles primaires ou secondaires dans des activités de relève ont été appuyés.
- Soutien au projet Biogénus qui avait pour but de sensibiliser et de mobiliser les élèves à l'enjeu de la biodiversité.
- Au total, 46 projets favorisant la relève à la pêche ont été appuyés grâce à l'intervention de deux organismes intermédiaires, soit la Sépaq et Stratégies Saint-Laurent.



Association des propriétaires du Lac Souris inc.

4.4 Orientation stratégique 4 – Assurer la reconnaissance de la Fondation

Pour atteindre ses objectifs, la Fondation doit mettre en valeur sa contribution aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques. Elle souhaite aussi favoriser les arrimages avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de susciter des synergies opérationnelles.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 7 • POSITIONNEMENT DE LA FONDATION

OBJECTIFS

- Mettre en valeur l'apport de la Fondation aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques et concernant ses trois axes fauniques prioritaires d'intervention (fragmentation d'habitats, milieux humides et écosystèmes aquatiques).
- Établir un processus d'échange d'information permanent avec le MFFP pour faciliter l'arrimage de dossiers comportant des objectifs communs.

RÉSULTATS

- La gestion des nouveaux mandats qu'a obtenus la Fondation a fait prendre une autre orientation à ces objectifs.

4.5 Orientation stratégique 5 – Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de ses promoteurs et partenaires

La Fondation entend faire connaître son offre de services auprès de ses partenaires existants et de nouveaux réseaux qui lui permettront d'élargir son champ d'action. Elle veillera également à améliorer la promotion de ses programmes et de leurs résultats.

Pour la période triennale 2017-2020, deux axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 8 • DIFFUSION DE L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIFS

- Améliorer la diffusion de notre offre de services dans les différents réseaux ciblés :
 - les partenaires existants, où un manque de connaissances sur nos programmes et nos services est identifié ou exprimé, ou en fonction de nos enjeux fauniques prioritaires ;
 - les nouveaux réseaux ciblés en fonction de nos enjeux fauniques prioritaires.
- Améliorer la promotion de nos programmes d'aide, de leurs objectifs et de leurs résultats.

RÉSULTATS

- Les informations sont mises à jour sur une base soutenue sur le site Internet de la Fondation : mise à jour des programmes et invitation aux promoteurs pour déposer des projets.
- Il y a également eu l'envoi d'un communiqué de presse pour annoncer le nouveau *Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique*.
- Un plan de communication pour le *Programme de conservation du lac Saint-Pierre* a été réalisé.
- Réalisation d'un dépliant et d'une publicité présentant le Fonds des municipalités pour la biodiversité.
- Envoi d'annonces par courriel et publication dans l'infolettre pour rappeler la date butoir de dépôts de projets des différents programmes.

AXE D'INTERVENTION 9 • ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIFS

- Favoriser une meilleure compréhension des programmes d'aide de la Fondation.
- Simplifier les démarches des promoteurs en fonction de leurs besoins.

RÉSULTATS

- Ce sont dix programmes de la Fondation qui ont fait l'objet d'une révision, permettant une meilleure adéquation aux problèmes fauniques actuels et une meilleure compréhension des démarches de participation.
- L'implantation de nouvelles méthodes de travail a été amorcée à la Fondation. Celles-ci permettront de mieux soutenir les futurs développements technologiques et la prochaine mouture du site Internet.

4.6 Orientation stratégique 6 – Accroître et diversifier les revenus

La Fondation doit accroître ses revenus et en diversifier les sources. Pour atteindre cet objectif, la Fondation mettra en œuvre des programmes de marketing relationnel sur différents canaux de communication. Elle continuera également à réaliser ses activités de collecte de fonds traditionnelles et mettra aussi de l'avant son expertise.

Pour la période triennale 2017-2020, deux axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 10 • EFFICIENCE DE NOS ACTIVITÉS DE COLLECTE DE FONDS

OBJECTIFS

- Optimiser les systèmes d'information pour la collecte de fonds.
- Renforcer la capacité d'analyse de l'équipe des collectes de fonds.

RÉSULTATS ANNUELS

- Après analyse, l'outil en implantation depuis juin 2016 sera abandonné d'ici la fin 2019.
- L'acquisition du logiciel Prodon a été effectuée au cours de l'automne 2018 et le transfert de données vers ce nouvel outil a débuté au cours de l'hiver et se poursuivra dans la prochaine année financière. La première activité (test) à être intégrée dans Prodon a été la soirée-bénéfice tenue en mai 2019. Les résultats attendus étant au rendez-vous, la Fondation est confiante que la poursuite de l'implantation de cet outil augmentera l'efficacité de ses activités.

AXE D'INTERVENTION 11 • RATIO DES REVENUS AUTRES QUE CEUX PROVENANT DES PERMIS DES UTILISATEURS DE LA FAUNE

OBJECTIFS

- Maintenir le ratio des revenus autres que ceux des utilisateurs de la faune (c.-à-d. ceux des collectes de fonds et autres revenus) versus l'ensemble des revenus annuels.
- Recruter de nouveaux donateurs.
- Faire croître le nombre total de donateurs et leur contribution aux revenus d'autofinancement.

RÉSULTATS

- La campagne de marketing relationnel de 2018 a permis d'amasser plus de 200 000 \$, dont plus de 90 000 \$ proviennent des dons mensuels.
- L'Encan 2019 a permis d'amasser 150 223 \$ et la soirée-bénéfice 2018 a permis de récolter 154 500 \$.
- Des ententes majeures ont été signées avec les partenaires suivants:
 - 6,25 M\$ sur 5 ans pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (MDDELCC).
 - 998 000 \$ sur 3 ans du MFFP pour les espèces menacées et la connectivité.
 - 100 000 \$ du MELCC pour le Fonds des municipalités.
 - 1 M\$ sur 5 ans du MFFP pour le développement du *Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique*.

EN ACTION POUR LA FAUNE EN DANGER



- 400 000 \$ par année pendant 3 ans de Conservation de la nature Canada pour bonifier le programme *Protéger les habitats*.

4.7 Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020

En mars 2016, la Fondation a adopté son plan d'action en développement durable 2015-2020.

Des huit orientations et 27 objectifs identifiés dans la stratégie gouvernementale, la Fondation entend contribuer de façon soutenue à la réalisation de trois orientations et de sept objectifs.

La première orientation consiste à renforcer les pratiques organisationnelles de la Fondation dans un contexte de développement durable. À cette fin, son plan d'action contient des objectifs liés à sa politique d'acquisition responsable, à la prise en compte des principes de la *Loi sur le développement durable* dans ses activités structurantes, à la poursuite du développement des compétences en ce domaine et à la mise en valeur de son apport au patrimoine culturel des Québécoises et des Québécois.

La deuxième orientation est au cœur de la mission de la Fondation, car elle a trait au maintien de la biodiversité. À cette fin, la Fondation entend poursuivre le déploiement de programmes d'aide financière valorisant des pratiques de gestion responsable des ressources, favorisant la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques ou contribuant à l'amélioration de la situation des espèces à statut précaire.

Enfin, la troisième orientation se concentre sur la capacité d'agir en amont des décisions d'aménagement du territoire. La Fondation réitère son engagement à assurer la prise en compte des besoins fauniques dans l'occupation du territoire, de concert avec les parties prenantes.

Certaines mesures sont déjà appliquées à la Fondation. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Par d'autres mesures de son plan d'action 2015-2020, la Fondation contribue indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.

Objectif de la Fondation <i>Consolider l'utilisation, par le personnel, des outils de gestion en développement durable que la Fondation a mis en place au cours des dernières années afin de réduire son empreinte écologique.</i>	
Action 1 :	Poursuivre la réalisation des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et de gestion des matières résiduelles et poursuivre la mise en œuvre de la politique d'acquisition écoresponsable.
Cible :	90 % des activités courantes des ressources matérielles se font dans le respect de la politique.
Résultat annuel :	La presque totalité des achats de matériel de la Fondation se fait dans le respect de cette politique.
Action 2 :	Encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport écoénergétique par les membres du personnel.
Cible :	Générer 50 % des déplacements professionnels sous forme de covoiturage, 20 % des employés utilisent régulièrement le transport en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail et utilisation de modes de transport écoénergétique pour le déplacement du personnel.
Résultat annuel :	32 % des employés de la Fondation utilisent régulièrement l'autobus pour se rendre au travail.
Action 3 :	Réaliser des actions pour améliorer la gestion écoresponsable de notre parc et de notre système informatiques.
Cible :	100 % des acquisitions liées au parc informatique intègrent des considérations écoresponsables.
Résultat annuel :	Au cours de l'année 2018-2019, la Fondation a procédé à l'acquisition de 18 ordinateurs et deux portables intégrant des considérations écoresponsables ainsi que 18 écrans répondant aux normes Energy Star.
Action 4 :	Consolider la réalisation des activités de communication et d'organisation d'événements écoresponsables par l'application et la mise en valeur de notre politique d'événement écoresponsable et par l'inclusion des réunions à cette politique.
Cible :	80 % des rencontres et des réunions prennent en compte la politique et diffusent nos engagements.
Résultat annuel :	Toutes les réunions du conseil d'administration, du comité exécutif ainsi que celles du comité de vérification et de placement sont accessibles par conférence téléphonique, limitant ainsi les déplacements.

Action 5 :	Augmenter nos acquisitions faites de façon écoresponsable.
Cible :	100 % des appels d'offres de plus de 25 000 \$ intègrent des considérations écoresponsables.
Résultat annuel :	La Fondation a procédé à un appel d'offres pour la refonte de son site Internet. Un des critères de sélection du fournisseur était le respect de la Politique d'acquisition responsable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable.

Objectif de la Fondation <i>Doter la Fondation d'un processus formel de prise en compte des principes de développement durable pour ses actions structurantes afin de s'assurer que la réflexion entourant les choix stratégiques de tous les secteurs de la Fondation sera bonifiée.</i>	
Action :	Mettre en œuvre un processus structuré de prise en compte des principes de développement durable.
Cible :	Prise en compte formelle dans la planification stratégique 2017-2020 et dans tous les nouveaux secteurs d'activité de la Fondation.
Résultat annuel :	Aucune nouvelle action n'a été entreprise en 2018-2019.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

Objectif de la Fondation <i>Favoriser l'engagement et l'adhésion du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par le développement et le transfert de connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.</i>	
Action :	Soutenir la mise en œuvre des activités contribuant à bonifier le savoir relatif au développement durable au sein du personnel et de la population.
Cible :	Élaboration de partenariats avec des centres universitaires afin de bonifier le savoir de la Fondation sur les retombées économiques et sociales de son action environnementale. Réaliser des actions de formation du personnel de manière à maintenir le taux d'employés formés à 80 %.
Résultat annuel :	Le personnel de la Fondation a participé aux activités de formation et de sensibilisation du MELCC.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

Objectif de la Fondation

Contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel et immatériel lié plus spécifiquement aux activités de chasse, de pêche et de piégeage et au savoir des cultures autochtones.

Action : Réaliser des actions contributives, par exemple, la mise en valeur d'habitats favorisant le maintien d'activités qui font partie intégrante du tissu social québécois comme la chasse, la pêche et le piégeage, le soutien de projets valorisant le transfert de connaissances des cultures autochtones, l'organisation de colloques visant la protection des espèces emblématiques de ces communautés.

Cible 1 : Maintenir le nombre de jeunes de 9 à 12 ans initiés dans le cadre du programme *Pêche en herbe* à 15 000 par année.

Cible 2 : Reconnaître la valeur anthropologique de la pêche dans la culture des Québécois et des Québécoises en intégrant cette notion dans les guides destinés aux jeunes participants du programme *Pêche en herbe*.

Résultat annuel :

Cible 1 : 20 200 jeunes ont été initiés à la pêche en 2018-2019.

Cible 2 : Cette valeur patrimoniale et culturelle a été prise en compte dans l'actualisation du contenu du guide de l'animateur *Pêche en herbe*, effectuée en 2016.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 :

Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.

Action : Mettre en œuvre des programmes d'aide financière priorisant une approche de partenariat et valorisant la multifonctionnalité des usages, la gestion intégrée des ressources, la gestion forestière écosystémique et la gestion par bassin versant, notamment en milieu agricole, et ce, dans le but d'assurer la prise en compte des besoins fauniques et la valeur des biens et services écologiques dans les activités de planification et la réalisation d'aménagements sur le terrain.

Cible : 75 % de l'enveloppe d'aide financière disponible est attribuée à des projets contribuant à cet objectif.

Résultat annuel : 38 % de l'enveloppe a été attribuée à des projets atteignant cet objectif en 2018-2019.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2 :
Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.

Objectif de la Fondation	
Mettre en œuvre des mesures de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques et des espèces qui y sont liées.	
Action :	Proposer des programmes d'aide financière : • qui favorisent la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques jugés prioritaires pour les espèces à statut précaire ; • qui améliorent la situation des espèces à statut précaire (aménagement d'habitats, sensibilisation, acquisition de connaissances, etc.).
Cible 1 :	6 500 ha protégés sur cinq ans.
Cible 2 :	75 % des espèces figurant sur la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec au 31 mars 2016 sont ciblées par les projets soutenus financièrement par la Fondation.
Résultat annuel :	Les projets qui se sont terminés au cours de l'exercice ont permis de confirmer la protection de 8 822,6 ha d'habitats. En 2018-2019, 81 % des 46 espèces désignées étaient présentes dans les projets déposés. La Fondation soutient à hauteur de 783 783 \$ les 39 projets concernés.



Corporation de la forêt d'enseignement et de recherche de Macpès

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1 :
Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

Objectif de la Fondation	
Favoriser l'adoption de pratiques respectueuses d'aménagement du territoire afin d'y assurer l'intégration des besoins de la faune.	
Action :	Développer un maillage fructueux avec les principaux acteurs engagés dans la gestion du territoire (ministères, municipalités, gestionnaires fauniques, propriétaires de milieux naturels, etc.) afin d'assurer la prise en compte de la protection des habitats dans l'occupation du territoire ; maintenir les sommes disponibles pour les programmes d'aide financière soutenant un aménagement respectueux du territoire, tels le <i>Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole</i> , le <i>Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier</i> , le <i>Programme de soutien à la participation aux tables de gestion intégrée des ressources</i> et le programme <i>Faune-Forêt</i> .
Cible 1 :	Maintien des partenariats d'affaires liés à ces programmes et augmentation de 5 % par année des sommes disponibles pour des programmes de soutien financier.
Cible 2 :	Organisation d'une activité de transfert de connaissances par année.
Résultat annuel :	Les investissements ont diminué de 21 % en 2018-2019 pour atteindre 2 047 125 \$, comparativement à 2 599 211 \$ en 2017-2018. Financement d'une activité de transfert de connaissances intitulé « Réduction de l'impact de la pêche aux filets maillants sur l'habitat marin ».

Perspectives 2019-2020 : une année de consolidation

5.1 Planter de nouveaux programmes et contribuer à l'amélioration des habitats fauniques

Le principal défi de l'année 2018-2019 a été de consolider la mise en œuvre des partenariats associés aux programmes développés en 2017-2018. La répartition des responsabilités dans l'équipe des professionnels et les processus de travail de la Fondation ont dû être révisés afin de faire face à ces défis.

Un tout nouveau programme a été lancé en 2018-2019 : le *Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique* offre une aide financière aux initiatives de conservation, d'amélioration ou de restauration de l'habitat du saumon atlantique.

5.2 Poursuivre le développement de partenariats et le positionnement stratégique

De nouveaux partenariats initiés en 2018-2019 devraient connaître des développements supplémentaires en 2019-2020.

C'est le cas du partenariat entre Hydro-Québec et la Fondation de la faune pour le transfert des engagements contractuels de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) et la création d'un nouveau programme de financement entièrement subventionné par Hydro-Québec. Ce partenariat, prévu pour une durée de huit ans, permettra à Hydro-Québec de maintenir l'engagement qu'elle a pris en 2001 en créant la FHQE.

La Fondation entend également poursuivre et développer ses partenariats avec différents ministères fédéraux, comme Environnement et Changement climatique Canada et Pêches et Océans Canada.

5.3 Communiquer toujours plus et poursuivre l'implantation d'outils performants

La mise en œuvre de programmes et l'établissement de partenariats d'affaires devront être appuyés par des communications efficaces et des outils de gestion performants.

Parmi ces outils de communication, notons le site Internet de la Fondation. Ayant été développé il y a treize ans, le site de la Fondation peut difficilement composer avec les besoins technologiques actuels. C'est pourquoi la Fondation a entrepris une refonte complète du site Internet en 2018-2019 en collaboration avec l'entreprise Acolyte. Le site devrait être en ligne au cours de l'automne 2019. Cette refonte devrait favoriser un meilleur accès à l'information concernant les programmes et les activités de la Fondation.

Notons également l'acquisition du logiciel Prodon de Logilys qui permettra de gérer l'ensemble des activités de collecte de fonds. Ce logiciel, spécialisé en collecte de fonds, est utilisé par plus de 700 organismes et fondations du Québec. Le transfert de données vers ce logiciel doit se poursuivre au cours de l'année 2019-2020.



Lorraine St-Arnaud, Québec couleur nature



Le personnel au 31 mars 2019



Dominic Gendron

ANDRÉ MARTIN
Président-directeur général

ANNABELLE AVERY
Coordonnatrice de projets

CHRISTINE BÉLANGER
Coordonnatrice de projets

JOHANNE BÉLANGER
Adjointe aux initiatives fauniques

MYLÈNE BERGERON
Directrice des communications et de la collecte de fonds

ÉRIC BERTHIAUME
Secrétaire de direction

MIREILLE BOUCHARD¹
Agente de bureau

PIERRE BRETON²
Coordonnateur de projets

SIMON CHOUINARD
Coordonnateur de projets

NANCY CLOUTIER
Technicienne en administration

AMÉLIE COLLARD
Coordonnatrice de projets

ANNIE FOREST
Adjointe à l'administration

CLAUDE GRONDIN
Directeur des initiatives fauniques

GENEVIÈVE LACROIX
Coordonnatrice de projets

ANNIE LEBEL
Coordonnatrice de projets

ANDRÉ LETELLIER
Technicien en informatique

MAURO RICARDO MENDOZA
Analyste / Conseiller en architecture de système

GUY NADEAU
Directeur des affaires administratives et secrétaire général

JEAN-PHILIPPE PAUL
Coordonnateur des activités de collecte de fonds

SÉBASTIEN RIOUX
Coordonnateur de projets et directeur des initiatives fauniques

CÉLINE VAILLANCOURT
Secrétaire de direction

NATHALIE ZICAT
Adjointe aux communications et
responsable du programme *Pêche en herbe*

¹ Poste occasionnel

² Contractuel



Donateurs et partenaires **de la Fondation**

LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC
MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC
RIO TINTO ALCAN

LES PARRAINS

100 000 \$ ET PLUS CUMULATIVEMENT

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
ASTRAL MÉDIA
BONDUELLE AMÉRIQUES
BORALEX
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
DUMAS, RÉJEAN
EAUX NAYA INC. (LES)
ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA –
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC
(SERVICES DE CARTES DESJARDINS)
FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)
GROUPE ZOOM MÉDIA
HABITAT FAUNIQUE CANADA
INITIATIVE BORÉALE CANADIENNE
KRUGER INC.
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE
OUTFRONT MÉDIA
POULIOT, CLOTILDE, MARIESOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU
RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)
ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES ET MONNAIES À LA BAIE D'HUDSON
SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE
SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
SYNGENTA CANADA
TEMBEC
VILLE DE QUÉBEC

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

DE 25 000 \$ À 99 999 \$

AECOM CONSULTANTS
AGENCE GRAVEL
ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE
BEAUDOIN, CLAUDE
BECHTEL
BATEAUX PRINCECRAFT
BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS
BOWATER PRODUITS FORESTIERS
BRASSEURS DU NORD (LES)
BRASSEURS R.J. ET BRASSERIE MCAUSLAN
CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC
CROISIÈRES AML
FERTICHEM
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC
IBM CANADA
INTERNATIONAL LARDER MINERALS
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)

LÉVIS TOYOTA
MAISON SIMONS (LA)
MARIN, CHARLES-EUGÈNE (FD)
MAGASIN LATULIPPE
MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL!
MINES AGNICO-EAGLE LTÉE
MINISTÈRE DES FINANCES
PÊCHES ET OCÉANS CANADA
ROCHETTE, HORTENSE (SUCCESSION)
SEIGNEURIE DU TRITON (LA)
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ
TELUS QUÉBEC (FD)
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
VTÉLÉ

DE 10 000 \$ À 24 999 \$

ALUMACRAFT CANADA
ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA
ASSOCIATION DE L'ALUMINIUM DU CANADA
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ
BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.
BELL CANADA
BPR BÂTIMENTS
CLUB CHAMBEAUX
CÔTÉ, GILLES (ST-GILLES)
DIAMANTS STORNOWAY
DELOITTE
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
DESTINATION CHICS-CHOCs
DOMTAR
ÉNERGIR
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FERME MONETTE ENR. (LA)
FONDATION LA NORDITUDE
GALERIE 67
GESTION 4-D S.E.N.C.
INUKSHUK LODGE
JONES, RICHARD ALLAN
KENAUK NATURE
LECOR, PAUL TEX
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
NOLINOR AVIATION
POURVOIRIE AU PAYS DE RÉAL MASSÉ
POURVOIRIE DU DOMAINE BAZINET
POURVOIRIE LE CHASSEUR
POURVOIRIE ROGER GLADU
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX
RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER
RIO TINTO FER ET TITANE
SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT
SOLEIL (LE)
TRANSCONTINENTAL INC.
TURBO MARKETING
VIGER, PIERRE
VORTEX CANADA
YAMAHA MOTEUR
ZEC DE LA RIVIÈRE-MADELEINE

LÉGENDE :

FD : DON À UN FONDS DÉDIÉ SPÉCIFIQUE
TERRAIN : DONATEUR D'UN TERRAIN



Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. En 2018-2019, ces souscripteurs comprenaient notamment :

- **plus d'un million deux cent mille acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec**, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;

- les donateurs individuels et corporatifs, ainsi que les participants et les commanditaires des activités de financement annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988. L'entreprise Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson, à Montréal, est notre partenaire pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

LES ARTISTES SUIVANTS SE SONT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU TIMBRE DE LA FONDATION DEPUIS 1988 :

CARON, GHISLAIN
D'ANGELO, CLAUDIO
DAUMAS, JEAN-CHARLES
GAGNÉ, DANIEL
GÉRARD, ROBERT
GIRARD, PIERRE
GRENIER, DANIEL
GRONDIN, JEAN-LUC
LABELLE, DANIEL
LAMARCHE, MICHEL
LEDUC, PIERRE

MONGE, JEAN-BAPTISTE
PÉPIN, PATRICIA
RIOPELLE, JEAN-PAUL
ROY, CLODIN
THIVIERGE, CLAUDE
TREMBLAY, CLAIRE
WOLPUT, PATRICE



Song of winter, Jean-Baptiste Monge

PRÉSIDENTS D'HONNEUR ET ANIMATEURS DE LA SOIRÉE-BÉNÉFICE ANNUELLE

ANGERS, FRÉDÉRIC
ARCHAMBAULT, SYLVIE
BERGERON, NORMAND
BOSUM, ABEL
BRIÈRE, DENIS
BUSSIÈRES, PASCALE
DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN

DUCHARME, FRANÇOIS
FORTIN, BERNARD
FORTIN, GUY
GODIN, PATRICK
GROLEAU, MARCEL
HUDON, ALEXIS
IMBLEAU, MARTIN
JONES, RICHARD ALLAN

L'ÉCUYER, PATRICE
LAPARÉ, LOUISE
LEPAGE, GASTON
LORAIN, SOPHIE
MARCOUX, RÉMI
MONAHAN, PIERRE
PELLERIN, LAURENT
PICHETTE, PATRICK

PRUD'HOMME, JACQUES
ROBITAILLE, PIERRE
SCHERKUS, EBE
SIMARD, JEAN
TOLGYESI, DAN



États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2019

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE

31 MARS 2019



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'André Martin'.

André Martin

Québec, le 13 juin 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la faune du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 13 juin 2019

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédiés		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 047 091 \$	4 028 757 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 047 091 \$	4 028 757 \$
Collectes de fonds (note 3)	633 637	718 033	-	-	-	-	633 637	718 033
Autres contributions (note 3)	2 990 304	2 414 512	8 174	7 596	1 841 157	2 220 922	4 839 635	4 643 030
Intérêts	134 593	124 613	-	-	-	-	134 593	124 613
	<u>7 805 625</u>	<u>7 285 915</u>	<u>8 174</u>	<u>7 596</u>	<u>1 841 157</u>	<u>2 220 922</u>	<u>9 654 956</u>	<u>9 514 433</u>
CHARGES (note 4)								
Coût des projets fauniques	6 288 682	5 866 465	40 089	887 242	1 100 264	465 644	7 429 035	7 219 351
Frais de collectes de fonds / Communications	577 531	548 689	-	-	-	-	577 531	548 689
Frais d'administration	808 091	752 511	-	-	-	-	808 091	752 511
	<u>7 674 304</u>	<u>7 167 665</u>	<u>40 089</u>	<u>887 242</u>	<u>1 100 264</u>	<u>465 644</u>	<u>8 814 657</u>	<u>8 520 551</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	131 321	118 250	(31 915)	(879 646)	740 893	1 755 278	840 299	993 882
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 568 234	1 486 278	360 187	1 203 539	5 474 973	3 719 695	7 403 394	6 409 512
Virement interfonds	(25 300)	(36 294)	25 300	36 294	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 674 255 \$</u>	<u>1 568 234 \$</u>	<u>353 572 \$</u>	<u>360 187 \$</u>	<u>6 215 866 \$</u>	<u>5 474 973 \$</u>	<u>8 243 693 \$</u>	<u>7 403 394 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019

	2019				2018
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 17)	6 718 492 \$	7 440 \$	- \$	6 725 932 \$	1 893 497 \$
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 5)	3 234 187	-	-	3 234 187	2 379 726
Créances (note 6)	1 912 388	8 174	-	1 920 562	3 598 743
Intérêts courus	50 048	-	-	50 048	47 566
Stocks	11 119	-	-	11 119	7 392
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	6 215 866	-	-
Charges payées d'avance	29 780	5 358	-	35 138	36 743
	11 956 014	20 972	6 215 866	11 976 986	7 963 667
Placements (note 5)	3 993 358	-	-	3 993 358	3 613 683
Immobilisations (note 7)	264 972	337 810	-	602 782	538 606
	<u>16 214 344 \$</u>	<u>358 782 \$</u>	<u>6 215 866 \$</u>	<u>16 573 126 \$</u>	<u>12 115 956 \$</u>

DROITS CONTRACTUELS (note14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

AU 31 MARS 2019

	2019				2018
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus (note 8)	1 684 781 \$	5 211 \$	- \$	1 689 992 \$	1 378 817 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	6 215 866	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	6 503 391	-	-	6 503 391	3 207 809
	14 404 038	5 211	-	8 193 383	4 586 626
Provision pour allocation de transition	136 050	-	-	136 050	125 936
	14 540 088	5 211	-	8 329 433	4 712 562
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	264 972	337 810	-	602 782	538 606
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 12)	1 409 283	-	1 603 988	3 013 271	2 390 123
Solde d'affectation externe	-	-	4 611 878	4 611 878	4 453 579
Solde disponible	-	15 762	-	15 762	21 086
	1 674 255	353 572	6 215 866	8 243 693	7 403 394
	16 214 343 \$	358 783 \$	6 215 866 \$	16 573 126 \$	12 115 956 \$

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 9)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 12 et 13)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Denis Desbiens, président du conseil



Nadia Martel, trésorière

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019				2018
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Entrées de fonds					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 745 183 \$	3 798 \$	879 265 \$	5 628 246 \$	5 165 838 \$
Contributions gouvernementales et municipales	7 900 190	3 798	961 892	8 865 880	3 889 423
Intérêts reçus	104 135	-	-	104 135	71 361
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(5 147 582)	(15 000)	(1 100 264)	(6 262 846)	(5 493 546)
Fournisseurs et membres du personnel	(2 176 958)	(18 859)	-	(2 195 817)	(1 972 712)
Intérêts versés	(18 947)	-	-	(18 947)	(14 861)
Entrées (sorties) de fonds nettes	5 406 021	(26 263)	740 893	6 120 651	1 645 503
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(2 554 719)	-	-	(2 554 719)	(489 559)
Dispositions de placements	1 348 559	-	-	1 348 559	448 443
(Sorties) entrées de fonds nettes	(1 206 160)	-	-	(1 206 160)	(41 116)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations	(82 056)	-	-	(82 056)	(16 583)
Sorties de fonds nettes	(82 056)	-	-	(82 056)	(16 583)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 117 805	(26 263)	740 893	4 832 435	1 587 804
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 885 094	8 403	-	1 893 497	305 693
Ajustement interfonds	715 593	25 300	(740 893)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 17)	<u>6 718 492 \$</u>	<u>7 440 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>6 725 932 \$</u>	<u>1 893 497 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (LRC (1985), ch.1 (5^e suppl)) et en vertu de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. I-3). Elle est donc exonérée d'impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Les fonds dédiés représentent les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ces fonds constituent donc des fonds affectés.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et aux fonds dédiés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les comptes d'épargne avantage entreprise, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation qui sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks comprennent également des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinées à être revendues ou cédées à une valeur symbolique par la Fondation. Le coût de ces œuvres d'art correspond à la juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ils ne sont pas amortis.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2019				2018	
	Collectes de fonds	Autres contributions			Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés		
Gouvernements et municipalités	10 555 \$	2 262 626 \$	4 087 \$	961 892 \$	3 239 160 \$	4 166 963 \$
Entreprises	208 280	-	-	786 420	994 700	341 556
Particuliers	377 794	1 518	-	68 226	447 538	509 402
Fondations et OSBL	37 008	726 160	4 087	24 619	791 874	343 142
	<u>633 637 \$</u>	<u>2 990 304 \$</u>	<u>8 174 \$</u>	<u>1 841 157 \$</u>	<u>5 473 272 \$</u>	<u>5 361 063 \$</u>

4. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2019	2018
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	4 743 316 \$	4 535 563 \$
Projets de la Fondation ¹	-	6 740
Projets relatifs aux partenariats fauniques	134 607	76 981
Projets relatifs à la pêche et à la relève	559 727	555 884
Traitements et avantages sociaux	739 000	633 098
Honoraires professionnels	22 059	11 775
Déplacements	16 088	7 220
Réunions, congrès et perfectionnement	4 544	3 204
Publicité et promotion	50 944	25 151
Impression et fournitures	12 365	8 338
Amortissement des immobilisations	6 009	2 102
Autres	23	409
	<u>6 288 682 \$</u>	<u>5 866 465 \$</u>

Frais de collectes de fonds / Communications

Traitements et avantages sociaux	265 156 \$	223 747 \$
Honoraires professionnels	68 401	112 742
Commissions et redevances	500	690
Achat de biens	32 940	22 787
Déplacements	5 632	3 435
Réunions, congrès et perfectionnement	3 818	3 375
Repas / Événements-bénéfice	36 305	32 473
Publicité et promotion	84 164	87 660
Impression et fournitures	36 961	33 751
Amortissement des immobilisations	4 632	493
Autres	39 022	27 536
	<u>577 531 \$</u>	<u>548 689 \$</u>

¹ Ce poste n'inclut aucun honoraire professionnel en 2019 (2018 : 6 740 \$).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

4 . CHARGES (suite)

FONDS GÉNÉRAL (SUITE)

	2019	2018
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	580 108 \$	534 842 \$
Honoraires professionnels	24 739	36 373
Déplacements	15 968	16 467
Réunions, congrès et perfectionnement	3 246	4 234
Publicité et promotion	5 744	2 200
Loyer	132 101	130 966
Impression et fournitures	33 463	21 259
Amortissement des immobilisations	5 948	842
Autres	6 774	5 328
	<u>808 091 \$</u>	<u>752 511 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2019	2018
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	15 000 \$	16 000 \$
Cession de terrains (note 7)	-	845 712
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	3 233	3 233
Publicité et promotion	10 217	9 495
Gestion de terrains	10 348	11 511
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	<u>40 089 \$</u>	<u>887 242 \$</u>

FONDS DÉDIÉS

	2019	2018
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	<u>1 100 264 \$</u>	<u>465 644 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. PLACEMENTS

	2019	2018
Dépôts à terme, taux moyen pondéré de 1,44 % (2018 : 1,21 %), échéant entre le 23 octobre 2019 et le 23 octobre 2021 (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	4 312 217 \$	3 182 507 \$
Certificats de placements garantis, taux moyen pondéré de 2,64 % (2018 : 2,20 %) échéant entre le 7 juin 2019 et le 26 mars 2024 (valeur de marché de 869 717 \$; 2018 : 767 183 \$)	858 000	755 800
Obligations, taux moyen pondéré de 2,58 % (2018 : 2,45 %) échéant entre le 3 décembre 2019 et le 23 octobre 2023 (valeur de marché de 2 074 598 \$; 2018 : 2 052 454 \$)	2 057 328	2 055 102
	7 227 545	5 993 409
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 234 187	2 379 726
	3 993 358 \$	3 613 683 \$

Des acquisitions et des dispositions de placements d'un montant de 1 156 141 \$ (2018 : 1 937 540 \$) ne sont pas présentées à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent aucun mouvement de trésorerie. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 29 710 \$ (2018 : 56 373 \$) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Les acquisitions de placements comprennent un montant de 11 632 \$ (2018 : 9 899 \$) relativement à l'ajustement des placements au taux d'intérêt effectif. Cette variation est sans effet sur les flux de trésorerie.

6. CRÉANCES

	2019	2018
Fonds général		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	1 009 179 \$	3 269 032 \$
Taxes à recevoir	81 627	22 049
Autres créances	821 582	300 086
	1 912 388 \$	3 591 147 \$
Fonds des immobilisations		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	4 087 \$	3 798 \$
Autres créances	4 087	3 798
	8 174 \$	7 596 \$

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. IMMOBILISATIONS

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Fonds général				
Équipements	115 666 \$	61 922 \$	53 744 \$	12 000 \$
Œuvres d'art	192 505	-	192 505	187 505
Logiciels	94 415	75 692	18 723	-
	<u>402 586</u>	<u>137 614</u>	<u>264 972</u>	<u>199 505</u>
Fonds des immobilisations				
Terrains	319 736	-	319 736	319 736
Droits d'aménagement	51 640	33 566	18 074	19 365
	<u>371 376</u>	<u>33 566</u>	<u>337 810</u>	<u>339 101</u>
	<u><u>773 962 \$</u></u>	<u><u>171 180 \$</u></u>	<u><u>602 782 \$</u></u>	<u><u>538 606 \$</u></u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 17 880 \$ (2018 : 4 728 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brève échéance, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Les impacts de ces transactions seront comptabilisés dans les résultats des exercices au cours desquels les terrains seront transférés.

Le montant des terrains cédés dans l'exercice précédent est de 845 712 \$

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Fonds général		
Fournisseurs	1 441 133 \$	1 150 021 \$
Traitements	4 117	3 739
Déductions à la source	90 397	103 888
Taxes à payer	291	-
Vacances à payer	148 843	119 954
	<u>1 684 781 \$</u>	<u>1 377 602 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Fournisseurs	5 211 \$	1 215 \$
	<u>5 211 \$</u>	<u>1 215 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

9. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ces fonds est constitué des éléments suivants :

	2019	2018
Solde de fonds au début de l'exercice	195 786 \$	213 016 \$
Dépôts et intérêts reçus	2 163	1 145
Déboursés et frais d'administration	(16 847)	(18 375)
Solde de fonds à la fin de l'exercice	181 102 \$	195 786 \$

10. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2019, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 100 000 \$. Les montants utilisés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 3,95 % à la date de l'état de la situation financière (2018 : 3,45 %). Aux 31 mars 2018 et 2019, le solde utilisé de la marge de crédit était à zéro.

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Fonds général

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	2019					2018
	Commandites reçues pour la tenue d'une activité-bénéfice	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	90 522 \$	45 741 \$	3 071 546 \$	3 207 809 \$	1 622 730 \$
Attributions de l'exercice	10 000	13 096	53 961	4 912 839	4 989 896	3 404 272
	10 000	103 618	99 702	7 984 385	8 197 705	5 027 002
Constatés à titre de produits de l'exercice	-	(74 430)	(37 509)	(1 582 375)	(1 694 314)	(1 819 193)
Solde à la fin de l'exercice	10 000 \$	29 188 \$	62 193 \$	6 402 010 \$	6 503 391 \$	3 207 809 \$

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser des montants totalisant 4 383 665 \$ (2018 : 3 146 182 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2020	3 687 907 \$
2021	616 685
2022	57 278
2023	21 795
	4 383 665 \$

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2019, les contrats d'aide financière signés représentaient 2 101 424 \$ (2018 : 2 132 964 \$) du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 409 283 \$ (2018 : 1 368 729 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

Fonds dédiés

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 603 988 \$ (2018 : 1 021 394 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2023, dont 1 421 524 \$ en 2020, 95 699 \$ en 2021, 22 000 \$ en 2022 et 64 765 \$ en 2023.

La Fondation s'est engagée à verser au Fonds des municipalités pour la biodiversité l'équivalent de 25 % des contributions constatées jusqu'à un maximum de 100 000 \$.

Au 31 mars 2019, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 455 907 \$ (2018 : 1 003 894 \$) du montant total engagé.

13. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2020 et 2021 pour un montant annuel minimum de 186 060 \$. Le nombre d'ensembles de pêche achetés est déterminé annuellement. Ainsi, pour 2020, l'engagement exact est de 212 640 \$ et celui-ci est présenté dans la note 12 « Obligations contractuelles et affectations à des projets fauniques ». Cette note n'inclut toutefois aucun montant pour l'exercice 2021.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) s'est entendu avec la Fondation afin que celle-ci réserve au ministère un montant d'aide financière pouvant atteindre un montant de 100 000 \$ annuellement pour les exercices 2020 et 2021.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs totalisant 867 141 \$ (2018 : 996 043 \$) s'établissent comme suit :

2020	128 979 \$
2021	129 465
2022	130 435
2023	130 435
2024	130 435
2025 et subséquemment	217 392
	867 141 \$

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

14. DROITS CONTRACTUELS

La Fondation a conclu différentes ententes au cours de l'exercice en vertu desquelles elle recevra des contributions de la part de certains de ses partenaires. Les droits contractuels futurs totalisant 13 674 750 \$ (2018 : 11 170 969 \$) s'établissent comme suit :

2020	5 396 342 \$
2021	3 630 908
2022	3 397 500
2023	1 250 000
	13 674 750 \$

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de la Fondation. La Fondation n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et aussi au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2019, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible. Le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % aux 1^{er} janvier 2019 et 2018 de la masse salariale admissible, qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Fondation verse un montant supplémentaire pour les années civiles 2018 et 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de la Fondation, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 124 749 \$ (2018 : 115 289 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019			2018
	Fonds général	Fonds d'immobilisations	Total	Total
Fonds général				
Encaisse	- \$	7 440 \$	7 440 \$	8 403 \$
Découvert bancaire	(31 314)	-	(31 314)	(124 688)
Trésorerie et équivalents de trésorerie : comptes d'épargne avantage entreprise	6 749 806	-	6 749 806	2 009 762
	<u>6 718 492 \$</u>	<u>7 440 \$</u>	<u>6 725 932 \$</u>	<u>1 893 497 \$</u>

Au 31 mars 2019, les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes d'épargne avantage entreprise à taux variables, sans date d'échéance et rachetables en tout ou en partie à tout moment. Les intérêts sont calculés chaque jour sur le solde de clôture et versés mensuellement au compte. Au 31 mars 2019, les comptes d'épargne portaient un taux d'intérêt de 1,35 % (2018 : 1,05 %).

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2019, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit, puisque 78,7 % des créances sont à recevoir de trois débiteurs (2018 : 90,2 % pour trois débiteurs). Ce risque de concentration est diminué par le fait que deux de ces créances proviennent d'entités gouvernementales dont la continuité d'exploitation est assurée et que, par conséquent, le risque que la Fondation ne recouvre pas ces créances est minime.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales.

La valeur comptable de l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit totalisant 15 842 460 \$ (2018 : 11 511 166 \$) représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 30 jours	1 799 715 \$	3 517 414 \$
De 30 à 60 jours	1 277	35 800
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	37 943	23 480
	<u>1 838 935 \$</u>	<u>3 576 694 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 10. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2019, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) totalisaient 1 599 304 \$, (2018 : 1 274 929 \$) et avaient une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Compte tenu que la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée et que les placements sont à taux d'intérêt fixe et seront détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 4 juin 2019, la Fondation a signé une entente de cession de contrats d'une valeur de 1 717 098 \$ avec la Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement par laquelle la Fondation prendra en charge à compter de l'exercice 2019-2020 le suivi des projets en cours.

De plus, la Fondation a signé une entente de partenariat avec Hydro-Québec, s'échelonnant sur huit années à compter du 15 avril 2020 et d'une valeur maximale totale de 4 400 000 \$ dans le cadre de la création d'un nouveau programme d'aide financière.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.



Code d'éthique et de déontologie

applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Dominic Gendron

Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils se conforment aux valeurs de gestion que la Fondation s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

Section 1 – Définitions

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- « Fondation » : la Fondation de la faune du Québec ;
- « conseil » : le conseil d'administration de la Fondation ;
- « membre du conseil d'administration » : une personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation, qui siège d'office au conseil d'administration ;
- « administrateur » : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- « conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée, au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation susceptible d'influer sur sa loyauté et sur son jugement envers la Fondation ;
- « personne liée » : tout particulier uni à un administrateur par les liens du sang, de l'adoption ou du mariage, ou qui vit maritalement avec un administrateur depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

Section 2 – Champ d’application et interprétation

- 2.1 Les dispositions du présent code d’éthique et de déontologie s’appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2 Le code d’éthique et de déontologie ne se substitue à aucune disposition législative, réglementaire ou déontologique applicable aux administrateurs, y compris celles du Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 1).
- 2.3 Le code d’éthique et de déontologie n’exclut d’aucune façon l’élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d’activité ou à certaines situations précises.

Section 3 – Devoirs de gestion

- 3.1 L’administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l’exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
 - 3.1.1 L’administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d’indépendance, dans l’intérêt supérieur de la Fondation.
 - 3.1.2 La conduite d’un administrateur doit être empreinte d’objectivité.
 - 3.1.3 L’administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
 - 3.1.4 L’administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
 - 3.1.5 L’administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.
 - 3.1.6 L’administrateur doit, dans l’exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil et le président-directeur général de la Fondation doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
 - 3.1.7 L’administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement les activités de la Fondation et à l’égard desquelles le conseil a été impliqué.

- 3.2 L’administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

- 3.2.1 L’administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans l’intérêt supérieur de la Fondation.
- 3.2.2 L’administrateur doit participer activement à l’élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L’administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d’honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L’administrateur doit dissocier de l’exercice de ses fonctions la promotion et l’exercice de ses activités professionnelles ou d’affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.

- 3.3 L’administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

- 3.3.1 L’administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l’exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

Le premier alinéa n’a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d’administration.

- 3.3.2 L’administrateur doit s’abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l’exercice ou dans le cadre de ses fonctions.
- 3.3.3 L’administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l’exercice de ses fonctions à toute personne qui n’y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L’administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l’exercice de ses fonctions.
- 3.3.5 L’administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l’exercice de ses fonctions en vue d’obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

Section 4 – Conflits d'intérêts

4.1 Dispositions générales.

- 4.1.1 L'administrateur doit maintenir en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il pourrait trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne pourrait remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser les biens de la Fondation à son profit ni au profit d'une personne liée ou d'un tiers.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou au bénéfice d'un tiers.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou d'un tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard d'un tiers ou d'une personne liée ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à une décision que le conseil peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
 - n'est pas indépendant à l'égard d'un acte donné s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel, ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, comme le prévoit l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention.

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire général de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et qui est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou quelque autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur dont l'intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement.

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter, ni exiger, directement ou indirectement, pour son intérêt actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou quelque autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ni s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou quelque autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

Section 5 – L'après-mandat

- 5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité des renseignements, informations, documents, débats, échanges et discussions auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation, et s'abstenir de les divulguer.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom, au nom d'autrui ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation a pris part et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

Section 6 – Responsabilités et sanctions

- 6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2 Le président du conseil veille au respect et à l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 1), suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.



La Fondation de la faune du Québec tient à remercier

Ses parrains fondateurs



RioTintoAlcan

Ses parrains

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MÉDIA

BONDUELLE AMÉRIQUES

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

DUMAS, RÉJEAN

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT
CLIMATIQUE CANADA –
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS
DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES
DESJARDINS)

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)

GROUPE ZOOM MÉDIA

HABITAT FAUNIQUE CANADA

INITIATIVE BORÉALE CANADIENNE

KRUGER INC.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET
DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE
ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIESOLEIL,
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES
ET MONNAIES À LA BAIE D'HUDSON

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.

